

# Le Grand Parisien

**FORÊT DE FONTAINEBLEAU** | Le sexagénaire est notamment poursuivi pour avoir modifié les marquages de couleur peints sur les arbres. Il prétend ainsi avoir voulu exprimer son désaccord face aux abattages.

## Un militant jugé après des actions anti-ONF

Sophie Bordier

**SI, POUR LUI,** la forêt est « une passion », sa façon colorée d'exprimer cet attachement n'a pas été appréciée par l'Office national des forêts (ONF) qui gère les 22 000 ha du massif de Fontainebleau, forêt des Trois Pignons inclus, en Seine-et-Marne.

Le 19 mars, au tribunal correctionnel de Fontainebleau, Serge Geoffre était poursuivi pour dégradation de « mobilier urbain », c'est-à-dire des arbres, sur lesquels il aurait, en 2023, volontairement effacé des marquages rouges réalisés sur le bois par des agents de l'ONF, afin notamment d'identifier les arbres dangereux à abattre. Âgé de 62 ans, cet habitant d'Avon était également poursuivi pour avoir peint des points bleus à la façon de l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau (AAFF) qui signale ainsi les arbres remarquables protégés. On lui reprochait également d'avoir détruit des panneaux de signalisation de chantiers forestiers à venir ou en cours. L'ONF et l'AAFF ont déposé plainte.

Dépassée ces accusations se cache une contestation plus large de la gestion forestière menée par l'ONF à Fontainebleau et ailleurs. Membre du Groupe national de surveillance des forêts (GNSA), il prétend mener un combat contre une logique qu'il juge trop productiviste, au détriment des vieux arbres, de la biodiversité et, plus largement, du vivant.



Des arbres fraîchement coupés sont tagués. Les graffitis visent l'Office national des forêts. (Illustration.)

Meudon (Hauts-de-Seine), Montmorency (Val-d'Oise). En ces temps de réchauffement climatique, il faut revoir les plans d'exploitation. Les arbres séquestrent le CO<sub>2</sub>, climatise l'atmosphère. La forêt est un refuge pour les animaux, c'est un écosystème vivant. Je me bats pour le vivant.»

### Des coupes pour sécuriser

Son avocat, M<sup>e</sup> Alexis Baudelin, a estimé que ces actes de désobéissance civile relevaient plutôt de la « liberté d'expression », dans la lignée des peintures de l'école de Barbizon et l'écrivain George Sand qui « s'alarmait déjà de la coupe des arbres ». Pas de quoi convaincre l'ONF. Selon Juliette Faivre, la forêt de Fontainebleau produit en moyenne 30 000 m<sup>3</sup> de bois par an. « Tout est cadré par un document officiel, le document d'aménagement. » Elle énumère les principales raisons des coupes : « La production de bois, notamment des bois de chêne de très grande qualité, prisés dans l'industrie de la tonnellerie, mais aussi l'adaptation de la forêt au changement climatique (certains arbres, comme le hêtre, se portent moins bien après des années moins pluvieuses) ». La pénaliste n'oublie pas la sécurité des visiteurs : « La forêt reçoit 15 millions de visites par an. Le travail de sécurisation est très conséquent et indispensable. »

Le parquet a requis trois mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 5 000 € avec sursis. L'ONF a demandé 15 000 € de dommages et intérêts pour le préjudice matériel, 4 000 € pour le préjudice moral et 2 500 € de frais d'avocat. La décision sera rendue le 16 avril.

« La multiplication de ces actes de vandalisme a entravé le travail des forestiers, ainsi que celui des bénévoles de l'association, pointe Juliette Faivre, directrice de l'agence Île-de-France Est de l'ONF à Fontainebleau. Ces agissements causent des préjudices matériels, financiers et moral à l'ONF. Outre le remplacement des équipements endommagés, ils ont particulièrement désorganisé la bonne gestion de la forêt de Fontainebleau par l'ONF. »

### « Comme si j'étais un terroriste »

L'ONF estime à 4 000 le nombre de faux ronds bleus peints sur des troncs. Serge Geoffre a été identifié en 2024. Il ne reconnaît avoir peint qu'un seul point bleu. Il admet aussi en avoir effacé un rouge et recouvert en gris une flèche indiquant un couloir d'exploitation. Il reconnaît enfin deux

tags portant l'inscription : « ONF - Fric et ONF - Saccage. » Négociateur commercial toujours en activité, Serge Geoffre a mal vécu son placement en garde à vue durant quatre heures au commissariat de Nemours, « comme si j'étais un terroriste ». Sa tension a même grimpé à 21. Il a dû être hospitalisé.



C'est ce type de point bleu que Serge Geoffre est accusé d'avoir peint. Ce marquage est parfois utilisé pour signaler des arbres remarquables.

« Je suis un non-violent », martèle-t-il. Et de rappeler qu'« il n'a agressé aucun personnel de l'ONF, détruit ou dégradé aucun véhicule et aucune maison forestière de l'ONF. Ni arraché aucun plant d'arbres. » Sur le fond, il justifie ses actions « symboliques » par la défense du vivant. « C'est l'État qu'on critique car l'ONF exécute. Depuis des années, on assiste à une multiplication de chantiers. La forêt est vidée de ses chênes centenaires, les arbres malades ne sont qu'une minorité », soupire-t-il. Sous le nom de Serge Mercier, il poste régulièrement sur les réseaux des photos de troncs coupés couchés au sol en forêt de Fontainebleau.

« Je me bats contre cette exploitation industrielle et productiviste avec le but d'une rentabilité financière à court terme. Ça fragilise l'écosystème. C'est partout pareil : en forêt de Fontainebleau, Sénart,



La forêt est vidée de ses chênes centenaires.

Serge Geoffre, le prévenu